

Journée de l'AFDIT

La mise en œuvre pratique du nouveau
droit européen du numérique

Vendredi 8 décembre 2023
à Marseille

AFDIT

ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT
DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

L.I.D²M.S

Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales

L'AFDIT et le LID2MS

sont heureux de vous faire part de la
tenue de sa prochaine journée de
conférences le vendredi 8 décembre 2023
à Marseille

La mise en œuvre pratique du nouveau droit européen du numérique

Maison du Barreau, salle Haddad
51 rue Grignan, 13006 Marseille
9h - 17h00

Journée réalisée avec le
soutien de la
Fédération de recherche
« Droit, pouvoirs et sociétés »
d'Aix-Marseille Université

Droits
Pouvoirs & Sociétés
Fédération de recherche
FED-4283

et grâce au soutien et à la participation de

**AD
NOV**

**Aix*Marseille
université**

IREDIC

LexisNexis®

www.afdit-sud-est.com

www.afdit.fr

[@colloques_AFDIT](https://twitter.com/colloques_AFDIT)



**AVOCATS
du BARREAU
de MARSEILLE**

**AVOCATS
IX-EN-PROVENCE**

La législation du numérique connaît, à un rythme accéléré, un profond renouvellement « par le haut », avec une succession de textes qui adaptent notre droit à l'évolution des technologies et à l'apparition accélérée des nouveaux usages dont elles permettent l'apparition (DMA, DSA, IA Act, NIS2, DORA...).

Ces législations ont été et sont encore abondamment commentées mais il n'est pas trop tôt pour commencer à donner la parole à ceux qui sont directement confrontés à leur mise en œuvre, dans leurs activités ou leurs sujets d'études.

Organisée par :

André MEILLASSOUX
Avocat
Vice-Président de
l'AFDIT

Nicolas COURTIER
Avocat
Maître de Conférences
associé

Frédéric LAURIE
Avocat
Maître de Conférences

Programme

9h00 Ouverture de la journée

André MEILLASSOUX

Avocat - ATM AVOCATS Président de l'AFDIT

Mathieu JACQUIER

Bâtonnier du barreau de Marseille

Benoît PORTEU DE LA MORANDIERE

Bâtonnier élu du barreau d'Aix-en-Provence

Matinée

Présidence de la matinée :

André MEILLASSOUX

&

Nicolas COURTIER

9h30 Le nouveau cadre de la régulation des contenus numériques dans les règlements DMA/ DSA

Karine FAVRO

Professeure de droit public - Université de Haute Alsace

10h00 La contestation par Zalando de sa qualification de très grande plateforme par la Commission européenne

Claudia MARTINUZZI

Senior Lead Public Affairs France (+ IT/ES) at Zalando ,

10h30 Pause

10h45 L'application du DMA et du DSA dans le secteur de la mode et du luxe

Chloé CARGNINO

Doctorante contractuelle en droit de la propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

11h15 La mise en œuvre, en France, du DSA et le travail de révision de la LCEN actuellement effectués par le Ministère de la culture

Michel MEILLASSOUX

Chargé de mission au Ministère de la Culture

11h45 QUESTIONS-REponses

**12h15 à 14h30
Pause Déjeuner**

Après-midi

Présidence de l'après-midi :

André MEILLASSOUX
&
Frédéric LAURIE

14h30 L'importance de la législation et des juridictions européennes en droit du logiciel

Bernard LAMON

Avocat au Barreau de Paris, spécialiste en droit du numérique

15h00 Le contexte en France de la cybersécurité un an avant l'entrée en application de NIS 2

Pascal AUSSEUR

Directeur général chez FMES

15h30 Pause

15h45 Synthèse

Frédéric LAURIE

Maître de conférences des Universités et Avocat, co-organisateur

16h30 Discussion avec la salle

Conclusions des organisateurs

17h00 Clôture

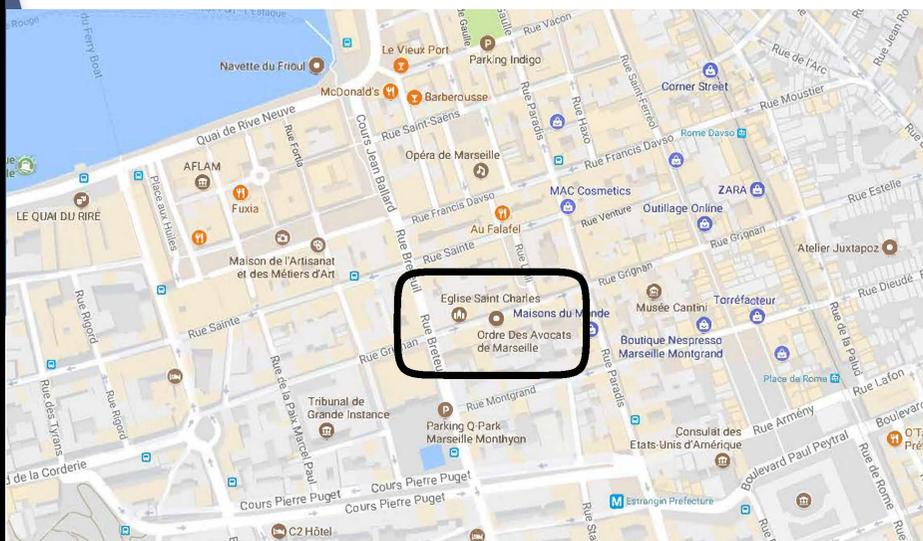
Inscription obligatoire

dans la limite des places disponibles

Informations pratiques

L.I.D²M.S
Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales

AFDIT
ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT
DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION



Adresse de la conférence :
Maison du Barreau
Salle Haddad
51 rue Grignan
13006 MARSEILLE

Conférence soutenue
par :



L'inscription à la conférence se fait
uniquement sur le site
weezevent.com

**Cliquez ici pour
vous inscrire**

www.afdit-sud-est.com

L'inscription à la conférence est gratuite.
Il sera possible d'assister aux interventions à
distance, les liens de connexion seront
communiqués aux personnes inscrites pour
cela dans les jours précédant la conférence.

La conférence fera l'objet d'une diffusion en
direct et d'un enregistrement mais seule la
présence constatée sur place le matin et
l'après-midi pourra donner lieu à la
délivrance d'une attestation de présence
établie par le LID2MS

Devenez membre de l'AFDIT !
100 € : tarif personnes morales (pour un
représentant) **75 €** : tarif personnes physiques **35
€** tarif étudiants, enseignants, magistrats Bulletin
d'adhésion sur www.afdit.fr

Si vous souhaitez réserver une
chambre d'hôtel : Vous pouvez
accéder à toutes les offres via le site
de l'Office du Tourisme à
l'adresse : <http://www.marseille-tourisme.com/fr/preparer-votre-sejour/resamarseille>